

ABONNEMENTS:

Un an (Suisse) Fr. 3.50
Six mois » 2. —
Trois mois » 1.50
Etranger: Port en sus.

2.50 seulement
pour les Cercles, Hôtels,
Cafés, Restaurants et Coiffeurs.

NOUVELLISTE

VALAISAN

ANNONCES:

La ligne ou son espace
Valais 10 Ct.
Suisse 15 »
Etranger 20 »

Rédaction, Administration
Bureau du journal, St-Maurice
Téléphone

Journal du Matin, paraissant à ST-MAURICE, le MARDI, le JEUDI et le SAMEDI

L'ARTICLE 89 AU GRAND CONSEIL

Ne soyons pas Gribouille

Les députés, qui font de la Représentation proportionnelle un bijou de haute valeur, additionnent les chances que cette réforme électorale peut avoir au Grand Conseil qui va la trancher aujourd'hui.

Il y a là une question de principe et une question de fait qui ne sont point un jeu d'échecs ou une table de logarithmes et que l'on peut parfaitement résoudre sans se piquer de philosophie.

A la générosité de cœur de beaucoup de nos amis qui ne comprennent pas que la minorité importante d'un district ne soit pas représentée dans les Conseils du canton, nous opposons la froide objection du principe.

Un catholique n'a pas le droit de faire place à l'erreur, que cette erreur soit radicale, socialiste ou anarchiste, car elle n'est pas moins la doctrine, consciente ou non, qui mène les âmes à leur perte.

Si les catholiques de Genève, qu'on nous flanque dans les jambes, ont voté la Proportionnelle, c'est en vue d'un moindre mal. Leurs sièges au Grand Conseil sont autant de sièges pris à l'adversaire, tandis qu'en Valais la Proportionnelle amputerait les amis du bon Dieu en faveur du diable.

Ceux qui sont neufs dans la politique, et qui ont le droit et même le devoir de nourrir des illusions, concluent encore en disant qu'avec la Proportionnelle, les périodes électorales perdraient leur caractère de haines et de violences, que cette réforme favoriserait l'action généreuse, le but idéal, et qu'elle habituerait l'esprit public, ainsi renouvelé, à traiter la politique comme une question nationale et impersonnelle.

Affirmer n'est pas prouver.

Nous étions en Belgique quand cette nation vota la Proportionnelle et l'essaya pour la première fois aux élections législatives, et nous savons ce qui s'est passé.

Dans la seule ville de Bruxelles, il n'y avait pas moins de dix listes sur les rangs.

Tous les intrigants faisaient bande à part, essayant d'atteindre le quotient pour faire passer un des leurs. Et il y eut des cabales monstres, chacun cherchant à récolter pour son parti le plus de voix possibles.

Les gladiateurs s'égorgeaient littéralement sur un lit de fumier.

Nous ne savons si la nuit des députés proportionnalistes finira par être éclairée mais ce qu'il y a de certain, c'est que le système majoritaire actuel dont ils nous

montrent les dangers, en cas de changement de régime, n'est pas plus dangereux que la Réforme chère à leur cœur de bon enfant.

Les conservateurs de 1840 avaient introduit la Proportionnelle, en Valais.

Mais, une fois en nombre, les Radicaux s'empressèrent de la jeter au Rhône pour revenir à la loi du nombre.

Et c'est ce qui arriverait demain, si avec la Proportionnelle, nos adversaires escaladaient le Pouvoir. Soyez certain qu'il n'y aurait pas, pour les conservateurs, la plus petite place de cantonnier.

Ne soyons pas des Gribouilles qui se noient pour ne pas être mouillés!

Quand les Autrichiens voulaient se défaire de leurs prisonniers politiques, ils les envoyaient en Dalmatie, aux bouches de Cattaro, où les fièvres permanentes qui y règnent ne tardaient pas à les emporter. Les gouvernements sauvaient ainsi leur mise.

Nos Radicaux n'ont ni la force ni les bouches de Cattaro, mais ils veulent essayer la Représentation Proportionnelle pour éliminer du Grand Conseil quelques députés qui, en trop grand nombre, paraît-il, sont rangés sous les plis du drapeau catholique.

Seulement, il y a une chose à laquelle personne ne songe: c'est que la Constitution doit être approuvée par le peuple.

Or, il suffirait de voir la Proportionnelle dans la Constitution, pour que tout monte sur l'échafaud et reçoive le coup de grâce final.

Le devoir, la conscience, encore une fois, commandent en toute matière, même en matière électorale, de n'augmenter en rien la force et la puissance de qui mène progressivement le pays à sa perte.

CH. SAINT-MAURICE.

Un article de l'„Ouvrier“

M. le Rédacteur du *Nouvelliste* aurait-il l'obligeance de me prêter un bout de colonne dans son journal et me permettre de parler un instant d'un étrange article de l'*Ouvrier*, organe de l'Association catholique suisse?

La « Lettre de France », parue au dernier numéro de l'*Ouvrier* est, à tout le moins, surprenante dans une telle feuille. Cette longue, filandreuse et féline épître n'est qu'une douceuse diatribe contre les vaillants catholiques français, défenseurs de leurs églises. En vérité, cette correspondance, signée d'un nom inconnu, ne contient pas une ligne absolument saine.

J'ai tout lieu de craindre que cet épistolier qui gratifie les catholiques français de l'aimable épithète de « Apaches pieux » ne soit lui-même un pieux adepte des idées libérales. Pour vous en convaincre — et vous édifier! — lisez donc, lisez cette admirable épître. Vous y recherchez,

en vain, un mot, un seul mot d'indignation, de réprobation contre les sectaires, auteurs des sacrilèges inventaires d'églises, ou contre ces odieux et ces lâches agents qui se prêtent aux plus iniques besognes plutôt que de jeter, crânement, leur démission à la face du pouvoir persécuteur.

Ah! benêts que vous êtes et crasseux ignorants des choses de France, mais ce sont les catholiques qui font « la chasse aux employés de l'enregistrement »; ce sont les catholiques qui, « criant au sacrilège », sont, eux-mêmes, les pires sacrilèges « par le fait de transformer le lieu saint en champ de bataille »; ce sont les catholiques « qui se ruent avec un acharnement de cannibales » contre ces pauvres fonctionnaires qui n'en peuvent mais, et, ce faisant, ces ignares catholiques « croient, assurément, accomplir une œuvre pie ».

Hélas! que ces chrétiens ressemblent peu à ceux des Catacombes! Notre épistolier a vu, lui, ce qui se passait sous ces voûtes souterraines quand, par aventure, quelque commissaire de César y pénétrait. Pour ma part, je l'avoue ingénument, j'ignore la manière dont les tout premiers chrétiens se comportaient ou se seraient comportés en des cas pareils dans ces sacrés asiles. Probablement, — d'après le correspondant français, — ils l'auraient aidé à faire l'inventaire des vases sacrés, des saintes reliques, des évangéliques et autres volumes liturgiques, puis l'auraient reconduit poliment à travers les sombres et mystérieux corridors jusqu'à l'entrée, en lui disant, « au revoir! nous vous attendons en paix, nous ne nous révolterons pas; revenez et enlevez nos pieux trésors; nous nous garderons bien de les dérober au fisc; les richesses sacrées offertes au Seigneur par nos frères et consacrées à son service, nous n'y tenons point. Nous vous demandons une seule grâce, c'est, après avoir dépouillé à votre gré le *sacrarium* et nos autels, de nous trancher la tête et nous procurer la palme du martyr. »

Il y a bien, je crois, un saint Laurent qui s'amuse à tromper l'envoyé du gouvernement de ce temps là, et présente à l'agent chargé de l'inventaire un trésor différent de celui qu'on espérait. Mais, que voulez-vous? les catholiques d'alors avaient déjà « besoin » de rapprendre l'Evangile.

Il y a bien encore un saint Ambroise de Milan, grand Docteur, et grand évêque, qui arrête Théodose à la porte de la basilique, qui s'enferme avec les Fidèles orthodoxes dans une de ses églises pour la défendre contre l'impératrice Justine qui voulait la livrer aux Ariens. Autre exception. Ambroise avait « grandement besoin — lui aussi — de rapprendre l'Evangile. » Malheureusement, André Al-laz n'était point là pour le leur « rapprendre » si tant est que ces catholiques-là l'aient jamais su.

En somme, ce qui m'a stupéfié ce n'est pas tant de lire une telle lettre, mais de la lire dans l'*Organe de l'Association catholique Suisse*.

Un lecteur de l'*Ouvrier*.

P. S. L'auteur de ces lignes n'est ni Français, ni grand ami des Français, il est un simple ami de la religion et de la vérité.

ECHOS DE PARTOUT

Sombre bilan. — Le bureau des statistiques du ministère de la Guerre japonais vient de publier une liste officielle des pertes japonaises occasionnées par la guerre russo-japonaise jusqu'au 30 novembre dernier.

Le nombre des tués s'élève à 47,152. Les décès causés par les blessures à 11,424 et les morts par suite de maladies à 21,802; soit un total de 80,378 morts. Ce total comprend 2113 officiers, 76,908 sous-officiers et soldats et 1357 non-combattants.

Sur 153,167 blessés pendant les combats et 16,456 blessés autrement, 11,424 ont succombé à leurs blessures, soit seulement 7%, tandis que des 203,270 soldats atteints de maladies ordinaires et des 17,866 atteints de maladies infectieuses, 21,802 seulement ont succombé, soit environ 3%.

En un mot, 90% des malades et des blessés auraient pu reprendre leur place dans les rangs.

Ces chiffres montrent à quel point le service des ambulances et des médecins était bien fait dans l'armée japonaise.

A travers l'océan. — Le Danemark, qui est un pays plat, manque naturellement de ce qu'on appelle la « houille blanche », faute de chutes d'eau. C'est de l'autre côté de l'eau, en Suède, qu'il va la chercher.

On captera l'énergie hydraulique du Laga, une rivière suédoise assez rapide, qui se jette dans la mer Baltique, après un parcours accidenté d'une trentaine de kilomètres. Cette rivière forme deux chutes assez importantes, dont l'une, haute de dix mètres, n'est guère qu'à 1500 mètre de l'embouchure.

C'est celle que les Danois se proposent d'utiliser. Ils vont créer au bord du Laga, une usine centrale, d'où le courant sera transmis d'abord à Helsingborg, puis, de là, à la côte danoise par « câble sous-marin » — comme une simple dépêche télégraphique.

A quelque chose malheur est bon. — Un jeune homme de 19 ans, nommé Ulysse Thalmund, fit chez ses parents, à Boflens, une chute de la hauteur d'un tabouret; la peur qu'il eut en tombant lui fit perdre l'usage de la parole. Or, jeudi dernier, ce jeune homme se lugeait en compagnie de plusieurs de ses camarades (il était trois sur la même luge). — Comme la pente était raide, les jeunes gens ne purent diriger la luge à leur volonté: celle-ci manqua la piste et passa par dessus un tertre et une haie, en renversant tout le chargement. A cet instant, Ulysse poussa un grand cri de peur et en se relevant il se mit à parler à ses amis, tout surpris de l'entendre.

Pensée. — Un savant qui n'écrit pas est un nuage sans pluie.

Curiosité. — Un nouveau système d'expériences destiné à vérifier la force des explosifs modernes vient de faire découvrir une nouvelle façon de graver d'après nature. On place une feuille d'arbre, fraîchement cueillie, entre deux fortes plaques d'acier, et l'on fait éclater une cartouche de dynamite, ou tout autre explosif puissant, agissant de haut en bas sur la plaque supérieure. Le recul est tellement grand et soudain que la plaque supérieure prend l'empreinte exacte et complète de la feuille et de ses moindres nervures, avant l'écrasement absolu qui résulte naturellement de la compression. Cette nouvelle méthode de gravure est une des merveilles du siècle.

Nous ne conseillons cependant pas à nos lecteurs d'en faire l'essai en chambre.

Simple réflexion. — Concision dans le style, précision dans la pensée, décision dans la vie.

Mot de la fin. — Un gendre et sa belle-mère, toujours en bisbille, faisant hier de la bicyclette, ramassent ensemble, à la descente d'une côte, une pelle des mieux réussies.

— Tiens, observe un ami, c'est la première fois que je les vois tomber d'accord...

Grains de bon sens

Simple remarque

Si les méchants pouvaient jouir de quelque consolation, ce serait sans aucun doute, lorsqu'ils voient quelques honnêtes gens faire comme eux. Avez-vous jamais remarqué la joie très grande qu'éprouve un libre-penseur, lorsqu'après avoir longtemps cherché et longtemps attendu, il trouve enfin un malheureux chrétien qui est tombé dans quelque faute ? Il en conclut sans hésiter que le Christianisme ne vaut pas mieux que la Libre-Pensée. C'est ce qui cause sa joie.

Considérons, un moment, cette conclusion et remarquons d'abord ceci : le libre-penseur ne dit pas que les effets du Christianisme sont bons, loin de là, ils sont exécrables. Il dit seulement que les effets du Christianisme ne sont pas meilleurs que ceux de la Libre-Pensée. Sauf erreur, cela veut dire, évidemment, que les effets de la Libre-Pensée sont aussi exécrables.

Cela dit, voyons, maintenant, si un chrétien qui tombe dans quelque faute grave, tombe en vertu des principes du Christianisme ou en vertu des principes de la Libre-Pensée. Nous croyons que c'est en vertu des principes de la Libre-Pensée et nous allons le démontrer. Ce sera vite fait.

Celui qui commet un crime, ne le commet pas en vertu des principes qui le lui défendent, mais bien en vertu des principes qui le lui permettent ou qui le lui commandent. Or, le christianisme défend toute espèce de crimes, il défend les fautes même les plus légères, il défend jusqu'à la pensée et au désir du mal. Il commande l'obéissance à l'autorité établie, le respect envers les parents et les supérieurs, la charité envers le prochain ; il commande d'aimer la Patrie et de la servir ; il commande de rendre toujours le bien pour le mal, d'aimer ses ennemis, de faire du bien à ceux qui nous haïssent et nous persécutent. Le Christianisme est, en un mot, une doctrine si parfaite que l'ombre même du mal est une violation de ses principes. Par conséquent, tout ce qui est mal a sa source en dehors du Christianisme.

Qu'y a-t-il en dehors du Christianisme ? Il y a, avant tout, la Libre-Pensée qui est née pour combattre les principes du Christianisme, donc pour commander la révolte, le mépris, la haine, le crime, la révolte contre Dieu, contre la religion, contre l'autorité, contre les parents, contre le prêtre. Ce qui prouve clairement que les chrétiens qui agissent de la sorte, agissent non en vertu du principe du Christianisme, mais en vertu des principes de la Libre-Pensée.

L'expérience confirme encore cette vérité. Les crimes augmentent dans un Etat, dans une ville, dans un village même à mesure que les principes chrétiens y sont délaissés, et nous reculons d'horreur à la pensée d'une grande ville où les principes chrétiens seraient tout-à-fait méprisés. Ouvrons l'histoire du monde avant la naissance de Jésus-Christ : le spectacle est effrayant. De tous les peuples modernes, celui qui ressemble le plus aux peuples anciens, est celui qui est le moins chrétien. C'est, certainement, une bande de sauvages d'Afrique qui n'ont pas encore reçu la visite du Missionnaire.

Ils sont demeurés libres-penseurs...

PIERRE DES HUTTES

LES ÉVÉNEMENTS

Un coup de force

Personne ne parle plus de la Corée, et pour cause. L'empire du matin calme a cessé d'être même une expression géographique depuis que les Japonais ont

fait main basse sur cette terre qu'ils convoitaient depuis longtemps.

On s'était demandé comment le gouvernement coréen avait pu si facilement accepter de se laisser engloutir par les voraces Japonais. On nous initie aujourd'hui aux détails de « l'opération de police un peu rude » qui a mis fin à l'existence de l'empire. Ça n'a pas été tout seul. Le Japon voulait s'installer en maître à Séoul, mais il voulait se donner l'apparence d'avoir respecté la légalité. Ce peuple qui meurt d'envie de s'égaliser aux grandes puissances dites civilisées n'entend rien faire qui soit entaché de la barbarie dont on lui reproche de s'être à peine déclassé.

Malheureusement, la Corée résistait. Le gouvernement refusait sa signature au traité d'abdication. On lui demandait de se suspendre, de ses propres mains, à la potence qui allait l'étrangler. Et dame, il faisait la grimace.

En fin de compte, la police et les troupes japonaises cernèrent les appartements privés de l'empereur. Et, s'étant emparés du sceau du ministre des affaires étrangères, les représentants du Mikado l'apposèrent sur le traité, en se passant tout simplement de l'autorisation de la Corée.

Du moment qu'ils étaient résolus à en venir à la force, les Japonais auraient pu s'en tenir là. Bismarck a proclamé avant eux que la force prime le droit. Et nous savons bien que l'argument du plus fort est toujours le meilleur.

Mais on retrouve bien dans l'attitude des Japonais ce désir qu'ils ont d'étonner le vieux monde en se servant, pour réussir, de ses propres moyens. Ils emploient la violence et la ruse avec un égal succès. Ils donnent à des coups de force l'apparence de traités consentis. Ils affectent un grand respect pour la forme jusqu'au moment où celle-ci leur étant impossible à ménager, ils s'en passent sans hésitation. En un mot, formalistes et précis, rusés ou brutaux, ces Japonais méritent bien de faire leur partie dans le concert des grandes puissances. Ils sont aujourd'hui tout à fait civilisés !

Nouvelles Etrangères

Les Souverains à Paris. — On annonce que le roi Edouard VII arrivera à Paris, samedi, sous le nom de duc de Lancaster. Il rendra visite à M. Fallières et partira mardi pour Biarritz.

Alphonse XIII ira, prochainement, incognito, à Versailles, rendre visite à sa fiancée, qui y fait son instruction religieuse catholique.

Le roi et la reine de Portugal se rendront à Paris le 14 mars, où ils séjourneront jusqu'au 17.

Mort de M. Lebon. — On annonce la mort de M. Maurice Lebon, ancien sous-secrétaire d'Etat aux colonies, et ancien député à Rouen.

Réformes fiscales. — Le Parlement français, à la veille des élections, a rétabli le privilège des bouilleurs de cru supprimé il y a deux ans par M. Rouvier. Il a voté l'article suivant :

« Les propriétaires distillant les marcs vins, cidres et poirés, prunes, cerises, prunelles et lies qui proviennent exclusivement de leurs récoltes, sont dispensés de toute déclaration préalable et affranchis de l'exercice à partir du 1er mars 1906. »

La réduction du timbre postal à 10 centimes va entrer en vigueur le 16 avril. En prévision du vote du Parlement l'administration des postes avait mis à l'étude le modèle du nouveau timbre. La vignette, reproduisant la silhouette bien connue de la Semeuse, est élégante et artistique. Elle est en deux couleurs, ton sur ton. Le timbre est prêt.

Réformes militaires. — La Chambre française a discuté la question des cours de répétition des réservistes (élite) et des territoriaux (landwehr), qui sont de 28 et 13 jours. Elle a réduit à 15 jours

les cours des réservistes et à 6 jours les cours des territoriaux, non compris les jours d'arrivée et de départ.

Tous les votes de la Chambre indiquent l'approchement des élections et le désir de la majorité de faire dévier la lutte électorale de la question religieuse.

Le rétablissement du privilège des bouilleurs de cru et la réduction des jours de service seront bien accueillies par la population. Mais le budget et l'armée en feront les frais.

Nouvelles Locales

L'article 89 au Grand-Conseil

Le fameux article, dont la suppression épouvantait le monde politique, est venu jeudi, à 3 heures et demie de relevée, en discussion au Grand Conseil.

Dès le matin, députés et suppléants sont à leurs bancs, attendant, presque émus, cette question, qui a fait salle comble, comme un jour de réception à l'Académie française.

Les conversations particulières sont animées.

Aussi est-ce sans guère d'intérêt que l'on suit le discours de M. Kluser demandant la réforme de la loi sur l'assistance publique, d'ailleurs acceptée par le Conseil d'Etat. M. Joris donne lecture d'un message, sollicitant du Grand Conseil un crédit de 15000 fr. pour les fêtes du Simplon et la réception dans la capitale de huit à neuf cents invités.

Le crédit est voté.

La Proportionnelle

Il semble, à l'article 86 que la discussion sur la Représentation proportionnelle va percer. L'attention est grande, mais M. Alexandre Seiler, le plus roué des parlementaires, sent que le moment n'est pas propice et, très adroitement, réussit à renvoyer à la Commission cette grosse question de la représentation des minorités.

M. Bioley, qui a pour la Proportionnelle des entrailles de père et qui, la veille, dans une conférence, voulait amener la députation du district de Sion à ses idées, adopte la proposition de renvoi faite par M. Seiler et de réserver tout cela pour la loi électorale.

C'est très ingénieux.

Mais M. Evéquo, le rapporteur de la Commission de Révision, découvre admirablement les dessous de l'intrigue. Le Peuple, dit-il, veut savoir ce qu'il vote. Il faut lui présenter une constitution nette et claire où il pourra se prononcer pour ou contre la Représentation proportionnelle.

C'est dans ce sens, probablement, que la commission fera son rapport.

Motion Maurice Troillet

M. Maurice Troillet, le sympathique Benjamin du Grand Conseil, député de Bagnes, dépose une motion qui sera saluée avec joie par le peuple des campagnes : c'est de nommer les députés d'après les électeurs inscrits et non d'après la population du district ou du Cercle.

C'est là une réforme de toute nécessité qui existe chez nos voisins du Ct. de Vaud où elle donne d'excellents résultats. Nul doute qu'elle ne soit très bien accueillie par la grande majorité du Grand Conseil valaisan.

Les Suppléants

Une longue discussion surgit au sujet du maintien ou de la suppression des suppléants. MM. Henri de Lavallaz, Kluser et Delacoste combattent énergiquement l'institution des suppléants. MM. Lorétan, In Boden, Bioley, Gentinetta, Kuntschen la défendent avec non moins d'énergie.

Au vote, les suppléants sont maintenus par les trois quarts des votants.

L'article 89. -- Les discours.

Le Vote -- L'Appel nominal

C'est au milieu d'un religieux silence

que l'honorable rapporteur aborde la discussion de l'article 89.

Le matin encore, il n'y avait que trois projets. Les voici :

Projet du Conseil d'Etat. — Maintien pur et simple de l'article 89 disant :

Il y a incompatibilité entre les fonctions civiles et les fonctions ecclésiastiques.

Projet de la Commission. — *Les fonctions ecclésiastiques paroissiales sont incompatibles avec les fonctions communales conférées par l'Assemblée primaire.*

Projet de Minorité. — *Suppression de tout article concernant ces incompatibilités.*

A trois heures, le Conseil d'Etat avait renoncé à son projet pour se rallier au projet de la Commission, et c'est avec un plaisir non dissimulé que M. Evéquo, l'annonce à l'Assemblée.

Discours de M. Evéquo

Nous regrettons de ne pouvoir donner en entier cette belle page d'éloquence, mais voici, du moins, les grandes idées :

« L'article 89 a déjà fait couler beaucoup d'encre, suscité des controverses nombreuses, animé et intéressé tout le monde. Mais ces manifestations m'importent peu, et c'est d'une manière purement objective que je vous présenterai le point de vue de la Commission.

» Lorsque la Révision de la Constitution fut décidée, tout le monde paraissait d'accord sur l'article 89. C'est pourquoi le Conseil d'Etat n'a pas songé une minute à abolir cet article.

» Depuis, le Vénérable Clergé valaisan s'est réuni, ce qui était incontestablement son droit, et il nous a adressé une pétition. Nous ne faisons aucune difficulté à reconnaître la légitimité de ses revendications que nous voulons examiner loyalement.

» Sans remonter au temps où l'évêque était prince, disons qu'en 1815 le chef du diocèse voit ses prérogatives augmentées par l'attribution de quatre voix au Grand Conseil. En 1839, il n'a plus que deux sièges, dont l'un est encore occupé par un prêtre. Plus tard, le Vénérable Clergé a 3 représentants : l'évêque, un prêtre du Haut-Valais et un prêtre du Bas-Valais.

» La tourmente révolutionnaire de 1847-48 bouleversa tout cela, anéantit, brûla tous les privilèges du Vénérable Clergé, et c'est de cette époque troublée que date l'incompatibilité entre les fonctions civiles et les fonctions ecclésiastiques. Alors, on contesta même aux prêtres le droit d'être électeurs.

» Messieurs, il ne doit pas en être ainsi. Le prêtre doit être considéré comme les autres citoyens ; il est même davantage qu'un simple citoyen ; il exerce une mission sublime, une mission divine qui nous est nécessaire à tous, Messieurs, et devant laquelle nous nous inclinons.

» Mais cette mission ne rend pas le prêtre inégal aux autres citoyens, loin de là, et voilà pourquoi la Commission nous propose de proclamer bien haut l'éligibilité du prêtre.

» Cependant, à côté de ce principe, il y a la fonction que le prêtre remplit et que nous ne pouvons ignorer. C'est là une de ces situations de fait qui sont plus fortes souvent que les situations de droit.

» On nous dit, Messieurs, que la Séparation de l'Etat est complète en Valais ; c'est inexact ; nous vivons sous un régime mixte : je n'en veux pour preuve que la nomination (?) de l'évêque par le Grand Conseil, la gérance des fabriques, etc...

» Or, cet état de fait est que le curé, le vicaire remplissent des fonctions capitales ; ils dirigent la paroisse au point de vue religieux. Voit-on, d'avance, les inconvénients, les conflits surgir, si, par pur hasard, le spirituel et le matériel se trouvaient, dans une commune, réunis dans les mêmes mains. C'est pourquoi, Messieurs, la Commission vous propose et de consacrer le droit d'éligibilité du

prêtre et de créer les incompatibilités pour le curé, pour le vicaire, mais pour ceux-là uniquement. »

Ce discours, fort bien tourné et fort bien dit, est accueilli par de longs applaudissements.

D'autres discours

MM. Alexandre Seiler, Eugène de Lavallaz et Léon Martin demandent la suppression de ces incompatibilités. Ce serait très beau, si l'on ne voyait, derrière l'eau bénite de cour des Radicaux, apparaître le masque grimaçant de Voltaire, cherchant à donner le coup du père François au Clergé valaisan.

M. Eug. de Lavallaz, notamment, a excité un rire fou quand, avec la voix d'un diable devenu ermite, il se proclame le fils obéissant, soumis, de la Ste Eglise, plus obéissant que tous les députés conservateurs.

Ils sont tous les mêmes, ces excellents radicaux qui pratiquent encore un bout de religion. Ils iraient à Rome, à genoux, solliciter l'absolution papale pour avoir écrasé un inculte, et, d'autre part, ils regardent comme un acte de vertu très grand de dîner du curé et de souper de jésuite.

Un incident qui aurait inspiré une jolie page à Rabelais ou à Molière, s'est encore greffé dans un entr'acte. M. de Lavallaz, qui s'attendait à on ne sait quoi, demande la lecture de la pétition du Vénéralable clergé. M. Evéquoz et la majorité du Grand Conseil tont mine de lui refuser cette satisfaction. Déjà la gauche se fâche, lorsque M. Bioley intervient et insiste pour cette lecture.

M. Evéquoz lit alors la pétition, qui est un chef d'œuvre d'éruditions et de littérature, un plaidoyer magnifique en faveur du Droit méconnu.

M. Eug. de Lavallaz a l'air déconvenu.

M. le Conseiller national Lorétan, puis M. le Président du Conseil d'Etat viennent défendre le projet de la Commission. M. Bioley expose en très beaux termes, les raisons qui militent en faveur du droit d'éligibilité à accorder aux ecclésiastiques et à éviter, par les incompatibilités, la diminution du prestige et de l'autorité du prêtre.

Le Vote

Au vote, deux projets sont en présence :

1. Le projet de la Commission que soutient la grande majorité des Conservateurs.

2. Le projet de Minorité en faveur duquel les Radicaux unanimes se prononcent.

L'appel nominal est demandé.

Ont voté le projet de la Commission

MM. : Speckli, Im Boden, Zimmermann. Roten Henri, Roten Jos., Schroëter, Amacker, Lorétan, de Werra Raphaël, Gientinetta, Zen Ruffinen Jules,

Zen Ruffinen Pre-Marie, Peter, de Sépibus César, Albasini, Clavien, Berclaz Fçois, Bagnoud Fçois, Masserey Candide, Berclaz Erasme, Loye, Pitteloud Xavier, Sierraz Pre-Jos., Jean-Fçois, Zermatten, Ribordy Jos. Varone, Ballet, Gay Henri, Roten Benjamin, de Riedmatten Jacques, de Riedmatten Raoul, de Torrenté Henri, Gaist, Putallaz, Evéquoz R., Troillet Maurice, Gaillard, Troillet Sigéric, Pittier, Gard, Joris, de Weïra Mce, de Stockalper Charles, Gross Ls Fçois, Gross César, Rappaz, Jordan, Chappex, Bressoud, Curdy, Martin Aristide, Rouiller Mce, Gex-Fabry.

Ont voté le projet de minorité

Seiler Alex., Seiler Edouard, de Riedmatten Franz, Jost, Albrecht, Stockalper Joseph, Seiler Hermann, Kluser, Cathrein, Schmidt, Burgener Francis, Menggis, Wyll, Varronier, de Werra Léon, Clivaz, Gaudin, Pitteloud Vincent, Anzevui, Dubuis Basile, de Lavallaz Henri, Udry, Deléze Lucien, Rebord, Troillet Fçois, Arlettaz Joseph, Monnet, Ribordy Charles, Tornay, Morand, Défayes Camille, Saudan Mce, Mério, Bazon, Tissières, Chappot, Bender, Vollut, Delacoste, Pignat, de Lavalla Eugène, Exhenry, Martin Léon, Pott.

Résultats

Projet de la Commission : 54 voix.

Projet de Minorité : 48 voix.

Nos prêtres pourront donc désormais, sauf les curés et les vicaires, être éligibles à toutes les fonctions civiles, à partir de conseiller communal au titre de député.

C'est une première victoire sur les idées *joséphistes*. Sans doute, elle n'est pas complète, mais une grande brèche est faite.

Le *Nouvelliste* a quelque droit de se montrer fier de ce résultat, car c'est lui, le tout premier, qui au milieu des injures attaqua l'article 89, dont la rédaction pouvait donner lieu à toutes sortes de persécution, même à l'interdiction pour le prêtre de faire partie des commissions scolaires. C.

Monthey. — Les cours de taille de la vigne donnés par la Société d'agriculture de Monthey et Collombey, auront lieu lundi et mardi, 5 et 6 mars prochain. Réunion sur la promenade à 8 heures. *Communiqué.*

Monthey. — (Corr.) — La soirée donnée samedi dernier à la salle du Café Central en faveur de la Lyre de cette localité a eu un plein succès.

Nous ne savons qu'applaudir le plus, ou des magnifiques quatuors donnés par quelques membres de notre belle Chorale ou le splendide morceau de violon de Mlle de W. qui nous a révélé un talent remarquable. Une magnifique valse à 4 mains a été supérieurement exécutée par Mmes P. et D.

Les comédies d'un parfait bon goût et

d'une désopilante gaité ont bien mérité les plus chauds applaudissements. Nos félicitations au sympathique Nébuleux et à l'incroyable Mme Beaucordon. Mais tout particulièrement nos compliments et nos remerciements à Mme P. qui, à son talent de musicienne, sait comme nul autre organiser avec une si parfaite réussite, ces jolies et intéressantes soirées. *Un spectateur.*

Leytron. — *Arboriculture.* — Dimanche prochain 4 courant, M. Rézert, professeur à Ecône donnera à Leytron une conférence théorique et pratique sur la taille des arbres fruitiers. Réunion à 1 heure devant la maison communale.

Martigny-Ville. — (Corr.) — La salle de conférences nouvellement construite aux Morasses (à côté de la villa de M. Luc Closuit, rue Octodure) a reçu sa décoration définitive et va être ouverte au public.

Pour répondre aux intentions de ses initiateurs qui désirent lui laisser le cachet d'un institut populaire, des personnes compétentes et choisies en dehors de toutes préoccupations politiques, y traiteront de temps en temps des sujets de sociologie, de science agricole et autre, d'histoire, littérature, ou beaux-arts, qui sont toujours d'actualité et dont un public intelligent comme le nôtre ne saurait se désintéresser complètement.

La conférence d'inauguration sera donnée dimanche, 4 mars, à deux heures et demie, par un éminent orateur étranger et agrémentée de projections lumineuses.

L'entrée est absolument gratuite ; toutes les dames aussi bien que les messieurs y sont cordialement invités. X.

Plus d'alarme jusqu'en 1909. — On se souvient des réclamations qui s'élevèrent à la suite du dernier exercice de la garde régionale des forts de Lavey-St-Maurice.

M. Amiguet-Massard, député de Gryon, avait demandé à interpeller le Conseil d'Etat vaudois. Il y renonça sur l'avis de l'autorité exécutive. Par contre tous les députés du district d'Aigle, sauf un signèrent une lettre collective adressée au Conseil d'Etat lui demandant de faire des démarches auprès de qui de droit pour demander une simplification et le renouvellement moins fréquent de cet exercice.

Cette pétition fut transmise au Département militaire fédéral, qui vient d'informer le Conseil d'Etat vaudois qu'à l'avenir la garde régionale ne sera mobilisée que tous les quatre ans.

La prochaine mobilisation ne se fera donc qu'en 1909.

Le tunnel du Vélán. — D'après la *Gazzetta del Popolo*, une nouvelle idée a surgi pour une communication par voie ferrée d'Italie en Suisse.

Le professeur Régis a présenté à la Société des ingénieurs et architectes de Turin un projet qui partirait d'Aoste, utilisant ainsi les lignes nouvelles de Turin-Chivasso-Ivrea-Aoste, et passerait sous

le Mont-Vélan en tunnel de 26 kilomètres, pour aboutir à Martigny par la vallée d'Entremont.

Un premier projet, de tracé différent, avait été déjà étudié par un Anglais, M. Ward.

A la suite de la discussion, la réunion a voté les conclusions suivantes :

« La Société des ingénieurs et architectes ayant entendu le rapport de sa commission sur les projets destinés à relier Turin avec l'Europe centrale,

Vu les avantages d'une communication directe de Turin avec Martigny, et son complément par une ligne de Turin à Savone,

Considérant que les projets les mieux étudiés sont ceux de M. Ward, par Cogne, et du professeur Régis par Aoste, dont le premier utilise les plus récents progrès de l'électricité, et dont le second a une plus grande capacité de transports et d'intérêts, recommande à la Province, à la Commune et à la Chambre de commerce de faire établir par des études complètes lequel de ces projets serait le meilleur au point de vue technique et commercial pour la ville de Turin. »

Cà n'en finit plus !

La démission d'un Conseiller d'Etat. — Le bruit a couru ces jours dans les couloirs du Grand Conseil que M. Ch. de Preux, conseiller d'Etat, se retirait. Ce bruit se confirme. M. de Preux est nommé administrateur de la Société d'aluminium à Chippis.

A nos correspondants. — Le compte-rendu du Grand Conseil nous force à renvoyer au prochain numéro, plusieurs correspondances. Leurs auteurs voudront bien nous excuser.

Sierre. — Demain, auront lieu les élections municipales, cassées l'an dernier. Nous engageons vivement nos lecteurs à faire tout leur devoir de citoyens et de catholiques.

NÉURALGIE MIGRAINE, INFLUENZA, Maux de Tête
 Seul REMÈDE SOUVERAIN **KEFOL**
 Boîte (10 poudres) 1.50. Ch. Bonaccio, ph^{ie} Genève
 Toutes Pharmacies. Exiger le „KEFOL“.

Une jeune fille de prétentions modestes demande place de **volontaire** dans une maison d'épicerie, de comestibles ou confiserie.

Entrée, 1er mai. Offres sous chiffres H. 97 S. à Haasenstein & Vogler, Sion.

Une bonne boisson chaude le matin

est la meilleure manière de commencer la journée à la condition que l'on prenne une boisson pure, salubre et savoureuse. Pour obtenir une délicieuse boisson matinale, il faut employer le café de malt Kathreiner.

avait aussi au fond de son âme trop d'orgueil aristocratique pour qu'elle consentit à le rapprocher d'elle et à devenir sa compagne. Deux heures s'écoulaient pour elle, dans un trouble, une angoisse qu'elle eût voulu, pour tout au monde, pouvoir faire cesser.

Enfin le galop de deux chevaux retentit sur le pavé de la cour ; un officier jeta la bride de son cheval, aux mains de son domestique, et se fit conduire chez la comtesse : c'était Jacques. Son cœur battait avec violence en arrivant à l'appartement de sa femme. Après huit ans d'absence, il allait la revoir, et c'est elle qui l'appelait, et sa lettre était assez positive pour ne laisser aucun doute sur le bonheur qui l'attendait ; c'était à en mourir de joie !

Lorsqu'il entra, Elise se leva interdite et troublée ; elle avait cru revoir quelque chose de plus mal que Jacques le paysan ; elle s'était attendue non seulement à l'embarras, aux gestes raides et gauches de l'homme que l'éducation n'a pas façonné, mais encore à la rudesse du soldat parvenu qui traite la vie privée comme l'ennemi, à coups de sabre.

(A suivre.)

Feuilleton du NOUVELLISTE

TROP TARD

— Mais, monsieur, s'il allait croire que je l'aime, que...

— Et encore, qu'importe ? N'est-il pas votre mari ? Ne pouvez-vous faire ce sacrifice à notre cause ? Vous m'avez dit qu'il vous aimait : Et bien ! madame, un homme amoureux est à moitié vaincu, vous serez toute puissante.

— Oui... il m'aimait, reprit Elise, pensive : c'était un bon et loyal jeune homme. En vérité, j'ai souvent eu peine à concevoir que des gens de rien pussent avoir cette délicatesse dans les sentiments.

— Allons, dit M. de Massol, d'un ton léger et moqueur notre cause est gagnée. Ce ne sera plus une comédie que vous jouerez, vous et votre mari.

— Oh ! monsieur...
 Il y avait dans cette exclamation, toute l'épouvante que peut causer une supposition inouïe ;

tout l'orgueil qui se révoltait à la seule pensée qu'une femme noble put accepter l'amour de Jacques.

— Où serait le mal ? reprit M. de Massol : allons, n'en parlons plus, cela vous contrarie, mais au moins rendez-vous à nos prières ; vous si ardente pour notre belle cause, ne refusez pas de la servir, lorsque vous en avez la puissance ; écrivez-lui.

— Mais, si son caractère est aussi noble qu'on le dit, croyez-vous qu'il veuille jamais abandonner Bonaparte, qui, premier consul, empereur, s'est toujours souvenu de lui ; qui l'a élevé, qui lui a donné ses croix, ses grades... Jacques ne le trahira pas.

— Eh ! mon Dieu, madame, ce sont précisément ceux qui doivent tout à Bonaparte, qui le frapperont au cœur, c'est dans l'ordre. Quel est l'homme d'ailleurs, que l'intérêt personnel ne guide pas ?

Faites entrevoir à Jacques, que, d'une manière ou d'une autre, l'empereur tombera ; faites-lui voir le peuple las de combats, las de fournir des hommes et de l'or, murmurer sourdement ; la chute est inévitable ; promettez-lui tous les honneurs, tous les bénéfices du résultat, s'il avance la ruine prévue. S'il n'aide point, il n'obtient rien

Ces gens là, voyez vous, on les achète avec un titre ; on jette un peu d'encens à leur sottise vanité, qu'on leur prouve après que Scapin ne gagne rien à se couvrir du manteau de son maître.

— Mais enfin, s'il me refuse, je me serai compromise sans en tirer aucun profit.

— Il ne vous refusera pas. Songez donc, vous, la comtesse de Coëvallon, descendant jusqu'à Jacques lui promettant votre amour, en échange de son dévouement ! Le malheureux sera ébloui, il tombera éperdu à vos genoux... Ecrivez, écrivez, madame, je réponds du succès ; dévouez-vous l'amour du rustre peut être encore bon à quelque chose.

Elise écrivit.
 Mais, lorsque sa lettre fut partie, lorsqu'elle fut seule avec ses pensées, elle se sentit vivement émue ; elle se rappelait le généreux abandon que Jacques avait fait de ses droits, lorsqu'il pouvait si facilement se venger des dédains qui l'avaient trop souvent blessé. Elle se souvenait de ses paroles simples de son amour profond et dévoué, qui n'avait rien voulu de l'obéissance, et qui s'était renfermé et résigné lorsqu'il pouvait agir en maître.

Elise avait encore assez de loyauté au cœur pour rougir à la pensée de tromper cet homme ; il y

C'est un devoir de rappeler que l'EAU PRÉCIEUSE DEPENDIER guérit infailliblement

MAUX de JAMBES, ECZÉMAS, VARICES

Elle soulage immédiatement toutes les blessures causées par déchirures, lacerations ou coupures, les vieilles plaies, les ulcères indolents, malins ou douloureux, les rougeurs, furoncles et les clous; les herpès, dartres, éruptions croûteuses, les brûlures, les fissures saignantes ou non. L'EAU PRÉCIEUSE DEPENDIER n'est pas absolument une découverte récente, puisqu'elle compte dix années d'expérience, mais elle est restée le remède incomparable, l'antiseptique idéal, qu'il n'a pas encore été possible de surpasser.

Tous les malades qui en ont fait usage vous affirmeront que, dès le début du traitement, l'amélioration se manifeste évidente, indiscutable; les douleurs cessent, les démangeaisons, brûlures, cuissons disparaissent, puis la lourdeur et l'enflure de jambes diminuent progressivement. Enfin la plaie la plus rebelle se cicatrice, sans même qu'il soit nécessaire de quitter son travail.

Ne dites plus que vous avez tout fait, mais sachez que vous n'avez pas encore été soigné, si vous n'avez pas fait usage de l'EAU PRÉCIEUSE DEPENDIER, que vous trouverez dans toutes les bonnes Pharmacies.

Vous reconnaîtrez le véritable produit à la signature C. DEPENDIER en rouge sur l'étiquette.

Franco contre 3.50 adressés Pharmacie DEPENDIER, 47, Rue du Bac, ROUEN

Envoi franco en Suisse contre mandat postal de fr. 4,50

Dépôt à Monthey, Pharm. Zumoffen. A Sierre, Pharm. Burgener.



Lampe électrique de poche "Mentor,"

reconnue la meilleure lampe électrique. Une faible pression produit la plus belle lumière électrique, environ 5000 éclairages. Tout danger de feu écarté. Prix frs. 2,25 par pièce contre remboursement. Pile de rechange à l'usage de quelques mois fr. 1.— pièce. Catalogue de nouveautés électriques franco.

Au Jupiter, rue Bonivard, 12, Genève XVIII
Rabais aux revendeurs

Articles de très bon rapport, car tout le monde l'ayant vue fonctionner voudra acheter la lampe.

AU JUPITER

Rue Bonivard, 12
Fr. 7.50

GENÈVE XV Rue Bonivard, 12



L'argent est restitué si l'appareil ne convient pas

Malgré son prix extra réduit le Phonographe de fr. 7.50 peut rivaliser avec les appareils coûteux. Solidité garantie. Cylindres les meilleurs du monde fr. 1.25 pièce sortant d'une fabrique dont la production dépasse 50.000 cylindres et 1000 phonographes par jour Pour fr. 15. — nous livrons contre remboursement le Phonographe avec 6 cylindres. Avec le pavillon en aluminium fr. 1.50 en plus

Catalogue et répertoire gratuits

CERTIFICATS : 1) Nous certifions que les plus beaux et meilleurs phonographes sont fournis par la maison «AU JUPITER» à Genève. Possédant nos phonographes depuis 2 ans nous ne pouvons qu'exprimer une entière satisfaction et recommander à tout le monde la dite maison laquelle mérite une confiance absolue. Signé: Jost Grüter, à Emmenweid; Jost Häfliger, à Rothenburg; Karl Häfliger, à Emmenbrücke; Joseph Rogger, à Gerliswil; Xaver Steiner, à Buttisholz; Gebrüder Zurkirch, à Emmen; Gebrüder Bucheli, à Emmenbrücke.

2) Je vous certifie avec plaisir ma satisfaction des 6 phonographes populaires achetés à votre magasin pour moi et mes collègues. Je puis recommander ces phonographes à tout le monde. Signé: H. Louis Folliguet, vicaire à Pers Jussy (Hte-Savoie)

3) Ayant fait jouer votre phonographe populaire à une soirée devant 200 personnes, il a été l'objet de l'admiration unanime. Signé: Alfred Meyer, Schaffhouse.

Solution de Biphosphate de chaux

des Frères MARISTES de St-Paul-Trois-Châteaux (Drôme)

préparée par M. L. ARSAC, pharm. de première classe, à Montélimar (Drôme)

Cet solution est employée pour combattre les bronchites chroniques, les catarrhes invétérés, la phthisie tuberculeuse à toute période, principalement au premier et deuxième degrés, ou elle a une action décisive et se montre souveraine. Ses propriétés reconstituantes en font un agent précieux pour combattre la scrofule, la débilité générale, le ramolissement et la carie des os, etc. et généralement toutes les maladies qui ont pour cause la pauvreté du sang, qu'elle enrichit, ou la malignité des humeurs, qu'elle corrige. Elle est très avantageuse aux enfants faibles et aux personnes d'une complexion faible et délicate.

Prix: 3 fr. le demi-litre; 5 fr. le litre. Economie de 50 pour cent sur les produits similaires solutions ou sirops. Pour plus de détails sur les bons effets de ce remède, demander la notice qui est expédiée franco.

Dépôt général pour la Suisse:

J. BOUSSER

Genève, 108, rue du Rhône 108, Genève

Vente au détail dans les pharmacies: Ch. Morand, à Martigny-Ville; V. Pitteloud, F. Bichsel et Xavier Zimmermann, à Sion; Louis Rey, à St-Maurice; M. Carraux Monthey; Ch. Joris, à Martigny-Bourg; J.-M. de Chastonay, Sierre et Zermatt.

Qui hasarde, gagne!

Plus de

7 Millions de Marcs

en argent comptant seront sûrement distribués par voie de tirage au sort dans le courant d'une année.

Beaucoup de lots principaux savoir:

3 Lots à Marcs 480000	=	Marcs 1440000
1 " " 255000	=	" 255000
3 " " 240000	=	" 720000
1 " " 170000	=	" 170000
3 " " 48000	=	" 144000
2 " " 40000	=	" 800000
3 " " 20000	=	" 60000
2 " " 17000	=	" 34000
6 " " 16000	=	" 96000
37976 " 8-8500	=	" 4022524

38000 Lots au montant de 7 millions 021524 Marcs seront payés en argent comptant dans l'espace d'une année.

Tous les lots sont garantis par l'Etat

Participation mensuelle: Mk 16 - Frs 19,71
1/2 Mk 3 - Frs 9,86; 1/4 Mk 4 - 4,93 en prenant part immédiatement au prochain

GRAND TIRAGE

du 15 Mars 1906

Liste de suite
Prospectus gratuits

Payement exclusivement en argent

Pas de maison de vente par abonnement. Pas de loterie interdite, mais seulement des titres à lots, concessionnés par l'Etat.

Que celui qui désire tenter la fortune n'hésite pas à m'adresser son ordre de suite car la participation a augmenté d'une façon colossale ces derniers temps et selon toute probabilité les ordres ne pourront bientôt plus être exécutés.

Wilhelm Lübbers, Maison de banque Lübeck S. 11

Représentants demandés

Découper ici

Monsieur Wilhelm Lübbers, Lübeck S. 11

Je déclare par la présente adhérer à la Société pour valeurs à séries et à primes que vous dirigez et souscrire à:

1 participation de Mk 16 — Fr. 19,71 par mois*)
1/2 " " 8 — Fr. 9,86 " *)
1/4 " " 4 — Fr. 4,93 " *)

La première cotisation se trouve ci-inclus. Suit par mandat-poste.—Peut être prise en remboursement*)

Signature lisible.....

Profession.....

Localité.....

Bureau de poste.....

* Prière de biffer ce que l'on ne désire pas.



TOUX!

Les Bonbons pectoraux

du Dr KAISER

recommandés par les médecins sont efficacement employés contre la toux, l'engorgement, les catarrhes, etc.

4512 attestations écrites montrent qu'ils produisent l'effet attendu.

Paquets de 30 et 50 ct.

chez Louis REY, Pharmacien, St-Maurice; Jos. DAYER, Hérémece.

Vin blanc

Vin rouge

de raisin sec la. à 20 fr. les 100 litres

(garanti naturel coupé avec vin de raisins secs) à 27 fr. les 100 litres

pris en gare de Morat contre remboursement.

Fûts à disposition.

Analysé par les chimistes: Echantillons gratuits et franco

Oscar ROGGEN, Morat

CARÈME

Thon

Pruneaux

Sardines

Pommes en tranches

Codfish

Abricots

Morue

Raisins secs

Harengs

Poires (quartiers)

Pâtes et farines

Magasin Vve Maurice Luisier, St-Maurice

??? Voulez-vous ???

vous préserver, être joli et en bonne santé, demandez le prospectus de tous les produits de l'Institut de Beauté de Genève 1 rue du Commerce au 2me.

Téléphone 1795

Succès infaillible et garantie

Attention

mérite la combinaison de valeurs à lots autorisées par la loi que chacun peut se procurer contre paiements mensuels de 4, 5, 8 ou 10 fr. ou au comptant, auprès de la maison spéciale sous-signée. — Lots principaux de fr. 600.000, 300.000, 200.000, 150.000, 100.000, 75.000, 50.000, 25.000, 10.000, 5.000, 3.000, etc. etc. seront tirés et les titres d'obligations seront remis successivement à l'acquéreur.

Pas de risque, chaque obligation sera remboursée pendant les tirages présents ou ultérieurs.

Les prochains tirages auront lieu:

10, 15 et 31 mars, 1er, 15 et 20 avril, 1er et 15 mai, 1er, 15, 20 et 30 juin, 10, 15 juillet, 1er, 15 et 20 août.

Les prospectus seront envoyés sur demande gratuits et franco par la

Banque pour obligations à primes à Berne.

Billets de la Loterie

du Théâtre de la Ville de Zoug IIIe et dernière émission, à fr. 1 8.288 lots au montant de fr. 150.000, 118 lots principaux au montant de fr. 1000 à fr. 30.000. Liste du tirage à 20. cts.

Bureau de la Loterie du Théâtre de Zoug. Tirage prochainement

Tirage Ennetmoos

Billets de Loterie

des Eglises Ennetmoos et Menzingen, ainsi que des Bateaux à vapeur du lac d'Aegeri et de la Chapelle de Göschenalp, sont envoyés à 1 fr. et listes à 0,20 par le bureau principal de dépôt Madama HALLER à Zug.

Lots principaux 10 à 30.000 fr. Sur 10 billets, même de toutes les sortes, un est gratis.

Le Savon Bergmann

Au Lait de Lis

sans pareil pour un teint frais, doux et blanc, fait disparaître les taches de rousseur et toutes les impuretés de la peau; il n'est véritable qu'en portant la marque déposée:

Deux Mineurs

En vente 75 cts. la pièce chez L. Rey, pharm. St-Maurice Ch. de Siebenthal, coif. Carraux, pharm. Monthey H. Zum Ofen, pharm.

Attention!

La soussignée avise l'honorable public de St-Maurice et des environs, quelle vient de s'établir à Lavey-Village comme Blanchisseuse-Repasseuse.

Par un travail prompt et soigné, elle espère mériter la confiance qu'on voudra bien lui accorder.

Se recommande Alice Pittet

Maisons neuves

On peut s'adresser à L'épicerie FARQUET à St-Maurice